

VALLOIRE

Soutien à "JB" : les chiffres

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le contrat de partenariat à intervenir avec Jean-Baptiste Grange pour la saison 2008-2009. Christian Grange, maire et oncle du skieur, n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

Pour le "port de l'identité visuelle" (le logo "Valloire-Galibier"), la prime fixe est de 120 000 € pour la saison, compte tenu de la dotation exceptionnelle liée au déroulement en France des championnats du Monde de ski alpin. En fonction des résultats obtenus en compétition, l'athlète pourra percevoir des primes pour un montant total maximal de 40 000 €, avec un

report possible sur plusieurs exercices si les primes venaient à dépasser ce montant. Cela ne tient pas compte d'éventuelles primes exceptionnelles liées au classement général de la coupe du Monde et aux résultats aux championnats du Monde de Val-d'Isère.

La part fixe de 120 000 € fait l'objet d'un contrat d'assurance pour un montant de 4 800 €.

Par ailleurs, le conseil :

- demande des subventions à l'État, la Région et le Département pour la création d'un stade permanent de ski alpin pouvant accueillir toutes les disciplines sur un site distinct du domaine skiable ;

- accepte six avenants à des

marchés de travaux pour l'espace Valloire-Galibier pour un montant total de 113 538 € ;

- attribue à la Sfapa le service de navette en petit train jusqu'à la saison d'été 2011 (78 833 € pour la saison d'hiver 2008-2009 et été 2009) ;

- approuve la convention à intervenir avec Orange pour la création d'un relais sur La Sétaz pour un loyer de 2 000 € par an ;

- approuve le protocole à intervenir avec Béton Rhône-Alpes sur les désordres sur le massif en béton de la grue lors de la construction de la résidence Pierre et Vacances aux Charbonnières. □

Le

L